

Commune de PLAN DE BAIX (Drôme)
Compte-rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL
du 14 Octobre 2020

L'an deux mille vingt le 14 octobre à 19 heures,
le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente, sous la présidence de M. Daniel COTTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 9

Ont pris part à la délibération : 10 (+1 pouvoir)

Date de convocation du Conseil Municipal : 08/10/2020

Présents : Mme Christine TERRAIL, M Daniel COTTON, M. Eric COZON, M. Jean PUZENAT, M. Jean François FAURE, Mme Amandine KUHN, Mme Marie-Elise LIGNIER-BETTON, Mme Jeanne RODRIGUEZ, M. Christophe SARAYOTIS, M. Pierre VIEUX

Absents excusés : M. Frank BRESSON (Réunion délégué au Parc du Vercors) a donné procuration à D. Cotton.

Mme Christine TERRAIL est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Le compte-rendu du dernier Conseil est approuvé à l'unanimité.

1/ Présentation du projet de la Pensée Sauvage par Thomas UHL pour 2 bâtiments (Germain et salle le Vellan)

2/ Gestion de la salle associative

Pour les mois de juillet et août, le loyer pour Amandine Kuhn sera fixé à 150,00€ / mois.

Pour les mois de septembre à Mai, il sera demandé 60,00€ / mois : forfait comprenant une part fixe et les charges.

3/ Contrat M. Serge GOUNON

Le contrat de cet employé communal ne sera pas renouvelé, voté par 10 voix non et 1 oui.

4/ CLETC : Commission locale d'évaluation des charges transférées

Jeanne RODRIGUEZ se propose pour représenter la commune

5/ Stage défibrillateur

Une formation à l'utilisation du défibrillateur sera organisée dès que possible sur le territoire. Sont intéressées Mesdames Sophie Ligon, Jeanne Rodriguez, Christine Terrail.

6/ Marquage zone 30 : Le Conseil Municipal vote non.

7/ Agent recenseur : Demander à Yvette Faure si elle souhaite le faire.

8/ Remboursement du crédit auprès de CELDA : voté par 10 voix oui et 1 non.

Questions diverses

- Dossier terrain maison BROLLES (Mme WEISS veut acheter)
- Passage de l'épaveuse : prévoir de nettoyer après le passage là où il le faut.
- Déneigement : voir Franck LEBRAT pour savoir s'il le fait.
- Le Conseil Municipal n'approuve pas la décision modificative budgétaire sur la prise en charges des non-valeurs par 10 voix contre et 1 pour.
- Des subventions sont accordées pour le tissu associatif de la commune :

- 600,00€ pour l'APEL
- 100,00€ pour la bibliothèque communale
- 90,00€ pour ADMR pour le portage des repas
- 160,00€ pour ADMR pour l'aide à domicile
- 2300,00€ pour la coopérative scolaire
- 100,00€ pour Voyageurs des cimes

Subventions adoptées à l'unanimité par le Conseil Municipal

- Chemin du Vellan devant maison Trefoulet (ancienne Germain Rey en bord de chemin), Déplacement du tracé dans la parcelle 229.
- Bornes incendie : voir avec les pompiers pour la peinture de rénovation.

La séance est levée à 23h00

Le prochain Conseil Municipal se réunira le MERCREDI 11 novembre 2020 à 19h00

